

Compte-rendu du conseil municipal - 14 juin 2016 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille seize, le quatorze du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le huit du mois de juin, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

(Par ordre alphabétique)

- Mesdames CARALP Catherine, DO RIO Nathalie, DURCHON Christelle, FORESTIER Nathalie, MAURY Nathalie.
- Messieurs, BONREPAUX Jean christophe, HERNANDEZ Jean Jacques, LABEUR Hubert, LIMA Charles, MIGALLON Bastien, MILESI Christian, PEDOUSSAT Christian

↳ Absent(e)s représenté(e)s : MOÏOLA LAETITIA, AUTHIE Mireille

↳ Absent(e)s non représenté(e)s : aucun

↳ Madame Nathalie MAURY est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 12 avril 2016 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2016-18 Vote des taux des taxes locales 2016.
- 2016-19 Approbation du compte de gestion dressé par Madame GOMES Hélène, Trésorière.
- 2016-20 Délibération du Conseil Municipal sur le compte administratif du Budget Général de Saint Paul-De-Jarrat.
- 2016-21 Approbation du budget primitif.
- 2016-22 Affectation résultats de fonctionnement et d'investissement budget Général 2015.
- 2016-23 Création d'un poste d'Adjoint administratif Principal de 1ère classe, suppression d'un poste d'Adjoint administratif Principal de 2ème classe.
- 2016-24 Création d'un poste d'Adjoint technique de 1ère classe, suppression d'un poste d'Adjoint technique de 2ème classe.
- 2016-25 Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe, suppression d'un poste d'Adjoint technique de 1ère classe.
- 2016-26 Forêt Communale : mise fin au contrat du Fonds Forestier National (FFN).

-2016-27 Convention avec SACPA pour la prise en charge des chiens et chats errants.

* * *

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2016** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 12 avril 2016 est validé.

⇒ **PLU explicatif et délibérations :**

Monsieur le Maire explique que plusieurs problèmes compromettent la procédure précédemment lancée de mise en conformité de notre PLU avec le SCOT.

D'une part, suite à plainte déposée contre le PLU, la plaignante a obtenu gain de cause pour vice de procédure mais également suite au morcellement de sa parcelle. De ce fait, le PLU n'est plus applicable, nous sommes revenus au POS.

Le POS n'est pas conforme au PPR donc il n'est pas non plus applicable tel quel. Il convient de prendre en compte les données du PPR pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

D'autre part, le groupement de commande initialement prévu avec plusieurs communes a été stoppé. Deux communes ont souhaité se retirer de cette procédure au dernier moment rendant le groupement de commande caduque aussi.

M. Labeur explique ensuite les décisions nécessaires.

1°) Il est nécessaire de prendre une délibération pour mettre en place un PLU conforme.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

Les consultations des cabinets sont déjà lancées. Etant donné que Montgailhard devait également mettre en conformité son PLU, nous avons lancé une consultation volontairement identique dans les termes. Par contre, il ne s'agit pas d'une consultation commune afin de laisser libre choix à chaque commune sur la sélection. 9 bureaux d'étude ont été consultés : La date limite de dépôt était aujourd'hui à 17 h.

2°) La commune, dotée d'un POS opposable aux tiers peut instituer par délibération le droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future définies au POS, conformément aux dispositions des articles L 211-1 et suivants et R 211.1 et suivants du code de l'urbanisme. Cette disposition est mise au vote.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

3°) Intégration des servitudes existantes au PLU dans le POS.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	14			1	15

4°) Enfin, le PPR étant postérieur au POS il nous faut également délibérer afin d'appliquer le PPR à l'ensemble des zones du POS et ainsi éviter tout problème de non cohérence avec le PPR.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15					15

Dans l'attente de l'élaboration d'un PLU conforme, le document d'urbanisme de référence est le POS complété des servitudes qui existaient dans le PLU annulé et de l'application du PPR.

L'élaboration et l'adoption du nouveau PLU est une procédure longue (environ 3ans) et qui doit respecter un formalisme précis sous peine d'une nouvelle annulation.

⇒ **Test circulation rue centrale :**

Avant de convoquer la réunion des habitants rue centrale, nous souhaitons effectuer un essai d'aménagement qui permettrait de retirer les pavés tout en essayant de maîtriser la vitesse. Même si nous savons que nous ne pourrions pas ralentir les irréductibles chauffards, nous voulons essayer de le cadrer au mieux. Il est préférable de réaliser un test avant de réaliser un aménagement définitif.

Nous souhaiterions donc :

- faire une information de la mise en place de ce test via distribution d'une information dans les boîtes aux lettres
- Réaliser le test.
- Provoquer la réunion afin de recueillir les avis des habitants de la rue centrale

La parole est donnée au conseil municipal.

Le conseil demande un peu plus de détails sur le projet d'aménagement : il s'agit de 3 rétrécissements avec alternance du sens de priorité à chacun. L'aménagement prendra en compte les sorties des garages.

Après discussion, la période de septembre est retenue pour l'expérimentation afin d'avoir toute la circulation (école/usine/bus de ligne).

Cette solution de consultation de la population est ensuite mise au vote :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15					15

⇒ **SDIAU ajustement délibération délégation de signature :**

La première délibération que nous avait transmise le SDIAU et que nous avions approuvée, n'était pas conforme légalement. Il nous est donc nécessaire de délibérer à nouveau sur ce point suite aux remarques des services de l'Etat. L'approbation de cette convention est soumise au vote.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15					15

⇒ **Budget supplémentaire régularisation de la présentation du reste à réaliser :**

Ce point concerne un problème de présentation sur 2 sommes, mais n'a aucun impact sur les dépenses et recettes. Notre budget reste le même il s'agit juste de repositionner 2 sommes sur les bons postes comptables en reste à réaliser.

En 2015, nous avons reporté les restes à réaliser en bloc sur l'année 2016. Réellement il restait 2 restes à réaliser.

M. le Maire explique : « Lorsque j'ai établi le budget, je n'ai pas repositionné les 2 projets restants (salle des fêtes et aménagement de Ventrille) en reste à réaliser. Je les ai comptés en nouvelles dépenses. Comme ces dépenses avaient déjà été votées lors du budget 2015, elles n'avaient pas à être revotées et devaient figurer en reste à réaliser. »

La parole est donnée au Conseil qui n'a pas de remarque.

La conformité administrative étant ce qu'elle est nous devons voter un budget supplémentaire à 0 qui sert uniquement à repositionner ces 2 sommes en reste à réaliser.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15					15

⇒ **Travaux voirie divers Labat / Antras**

Suite à la dernière commission travaux, nous avons décidé des travaux de réfection de voirie dans Antras (2 rue), à Langlade, ainsi que sur la route de Labat et à divers autres endroits de la commune : il s'agit de réfection des zones les plus abîmées et de bouchage de trous.

La commande a été passée, la date d'intervention n'est pas encore connue.

Il est demandé aux conseillers de faire remonter à J-Jacques HERNANDEZ les besoins de réparation de voirie de leur secteur.

Le conseil n'a pas de remarque ou question particulières sur ce point.

⇒ **Travaux insonorisation cantine et salle d'évolution :**

Suite au dossier monté par Nathalie Maury auprès de la CAF et de la CARSAT, nous avons obtenu des subventions de ces 2 organismes. Pour la CARSAT nous avons reçu l'information officielle le montant est de 5046 €. Pour la CAF nous avons une information sûre même si nous n'avons pas encore reçu l'information officielle. Cette aide sera de 3000 ou 3500 €.

Ces 2 subventions permettent de couvrir environ 60% de la dépense sans compter le remboursement de TVA d'environ 15%. Soit environ 25% restant à la charge de la commune. La commande a été passée et les travaux seront réalisés en Juillet. Les locaux seront donc insonorisés pour la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil n'a pas de remarque ou question particulières sur ce point.

⇒ **Vente maison avenue de Foix :**

Nous avons eu 5 visites et 3 offres de prix. Un acheteur potentiel a décidé de ne pas faire d'offre et pour l'autre il n'a pas eu les accords bancaires.

Les 3 offres sont de 75 000 €, 90 000 € et enfin 96 000 €.

Par ailleurs, suite à la remarque de Mme Authié lors d'un précédent conseil municipal, M. le Maire avait entrepris des recherches concernant un conventionnement sur cette maison.

Après plusieurs échanges et des informations contradictoires, il a reçu ce conventionnement hier après-midi : si l'on vend cette maison avant l'échéance du 30 juin 2020 nous risquons de devoir rembourser les subventions précédemment obtenues.

Après discussion avec un notaire, plusieurs options sont possibles :

1°) Obtenir des services de l'Etat l'autorisation de vendre ce bien. Surtout que l'argent retiré nous permettrait de mettre en état et louer un nouveau logement social (à la poste) et de mettre en conformité accessibilité le multiservice

2°) Réaliser une location-vente de ce bien si ce type d'acte répond légalement aux obligations de la convention. Point en cours de vérification par le notaire.

3°) Louer ce bien au futur acquéreur à un prix proche du prêt qu'il aurait obtenu, tout en signant une promesse de vente à la date de l'échéance de la convention au prix convenu aujourd'hui. Montage possible mais à sécuriser avec le notaire.

M. le Maire a contacté le possible acquéreur ayant fait la meilleure offre. Il est potentiellement d'accord sur les 3 points ci-dessus.

M. le Maire donne la parole au Conseil.

L'idée d'attendre l'échéance est évoquée mais cela signifie l'ajournement de plusieurs projets importants. Il faut effectivement trouver une solution pour aller au bout de cette proposition d'achat.

Mme Maury interroge la 3^{ème} solution concernant la réalisation de travaux éventuels par le locataire « futur acquéreur ». Effectivement, ce dernier serait autorisé à réaliser les travaux qu'il souhaite. Cela lui paraît délicat d'engager quelqu'un sur une transaction qui n'interviendra que dans 4 ans.

M. le Maire propose donc de maintenir la vente au profit de la meilleure offre soit 96 000 € et de valider ensuite le montage approprié qui permette de sécuriser les 2 parties. Il demande donc au conseil de lui permettre de continuer sur cette voie et de revenir vers nous lorsque nous aurons trouvé la meilleure solution. Sachant que l'option 1 est celle à privilégier.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Evaluation parcelle cédée Maison avenue de Foix**

Toujours concernant la maison avenue de Foix nous avons vendu un petit morceau de la parcelle et la grange démolie. Afin de sortir ces éléments des immobilisations communales il nous faut évaluer la valeur de ce bien. Afin de ne pas générer de plus ou moins-value il nous est proposé de l'évaluer au coût d'achat évalué par les domaines soit 3 690 €.

Pas de remarque ou question particulières sur ce point.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Fin de contrat aidé Cindy Bernard**

1. Création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe.

Mme Maury expose.

Mlle Cindy Bernard arrive au terme de son Contrat Emploi d'Avenir le 01/09/2016. On peut souligner que le jeu de la formation a porté ses fruits puisque Mlle Bernard a pu valider son BAFA en intégralité et a réussi le concours d'ATSEM.

Afin de maintenir une professionnelle sur ce poste d'ATSEM qui devra également avoir la polyvalence nécessaire pour l'ALAE, nous vous proposons de créer un poste d'ATSEM 1^{ère} classe.

Concernant le volume horaire de ce poste, nous avons essayé de composer au mieux entre les besoins de l'école, du CLAE et la réalité financière que représente la perte des aides jusque-là attribuées à cet emploi. Nous proposons donc un poste à 21.10 H hebdomadaire calculé comme suit :

Nombre d'heures réelles 25.50 H par semaine (sur 36 semaines) + 42 heures pendant les vacances (nettoyage du matériel) soit 960H à l'année. En annualisé nous sommes donc à 1097H soit 21.10 H par semaine.

Ce sont les heures CLAE qui ont été le plus amputées. Le volume horaire évoluera en fonction des départs en retraite au CLAE ou ATSEM.

Remarques ou questions particulières sur ce point.

M. le Maire souligne que le profil est bien celui d'une double compétence ATSEM et animatrice diplômée BAFA.

La création du poste d'ATSEM 1^{ère} classe 21.10 h hebdomadaire est soumise au vote

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15				15

2. Augmentation du temps de travail de Maryse FREITAS

M. le Maire explique : Comme promis lors des entretiens individuels après élections municipales et étant donné qu'elle avait accepté une diminution d'heures, il était convenu d'augmenter son quota d'heures dès que l'opportunité se présenterait. Comme nous revoyons l'organisation de CLAE, c'est le moment.

Nous proposons le rajout de 2.50 heures par semaine ce qui porte sa durée totale de travail en heures réelles à 978H pour un contrat à 1118H annuel, soit 21.50 par semaine.

Pas de remarque ou question particulières sur ce point.

L'augmentation du temps de travail de Mme Freitas est soumise au vote.

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
15	15				15

Nous profitons de la réunion pour faire appel à candidature pour constituer le groupe de recrutement sur le poste d'ATSEM : Michel TARTIE, Nathalie MAURY, Nathalie FORESTIER, Charles LIMA et J-Jacques HERNANDEZ

⇒ Communauté d'agglomération

Plusieurs réunions ont eu lieu auxquels vous étiez conviés. Comme certains n'ont pas pu y assister je vous propose un point rapide à date sachant que le plus intéressant reste à

venir. A ce jour, nous, communauté des communes du pays de Foix, allons fusionner avec la communauté des communes de Varilhes pour créer une communauté d'agglomération.

Il n'est pas pour l'instant d'actualité de grande communauté d'agglomération allant de Tarascon à Saverdun.

Pamiers devrait fusionner avec Saverdun dans un premier temps. Et Tarascon reste isolé. A qui sera attaché Tarascon dans le futur. Avec Nous ? Avec la Haute Ariège ? Ce n'est pas encore défini.

En ce qui nous concerne, si c'est une communauté d'agglomération qui voit le jour, elle devrait récupérer à terme l'ensemble des compétences. Dès 2017 pour les premières et en 2020 pour les dernières. 4 réunions ont eu lieu où nous avons parcouru et échangé compétence par compétence en mettant en parallèle les organisations des 2 communautés des communes actuelles.

Des écarts existent, tout le travail consiste maintenant à définir comment gommer ces écarts ou au moins trouver une organisation qui permette de répondre à la légalité et de fonctionner correctement. La volonté d'une grande majorité de l'assistance est à minima de conserver une qualité de service équivalente à l'existant et si possible d'amener une amélioration.

Sachant que cette fusion va à minima permettre de stopper la baisse des dotations de l'état et devrait même permettre il semblerait d'augmenter cette manne financière, le challenge demandé par le maire de St Paul de Jarrat aux 2 présidents (Mr Meller et Mr Sicre) est de réaliser cette fusion tout en bloquant les taux d'impositions au moins sur les 3 prochaines années. Les 2 présidents ont noté cette demande et n'y sont pas pour l'instant opposés.

Dans les prochains jours une conférence des maires va avoir lieu où l'on commencera à discuter de la forme commune qui pourrait être mise en place par compétence. Pour Saint Paul les impacts possibles pourraient concerner à minima, la bibliothèque et le centre jeune. Je ne vois pas d'évolution possible concernant l'eau et l'assainissement vu le poids du SMDEA. Par contre pour les ordures ménagères il peut y avoir des impacts importants et notamment financiers pour les habitants. Nous serons vigilants sur ce point et ferons au mieux pour activer tous les leviers afin de les éviter.

Un cabinet d'étude a été chargé de travailler sur les pistes d'organisation possibles.

Remarques et questions du Conseil :

Y a-t-il des suppressions de postes à craindre ? A priori non, par contre des reclassements dans des services différents seront possibles ainsi que des non remplacement de départ en retraite.

Concernant la compétence des animaux errants, a-t-il été prévu quelque chose ? Non, car cette compétence reste municipale. Nous ne savons pas comment les autres communes assument cette responsabilité. Ce sera peut-être un point sur lequel nous pourrions initier de la mutualisation par un marché commun par exemple.

Pour les bibliothèques, qu'est-ce que cela va changer ? Effectivement, c'est un point qui va forcément évoluer en raison des différences existantes. Contrairement à la Communauté de Communes du Pays de Foix, il y a sur la ComCom de Varilhes une seule bibliothèque et des points de lecture dans plusieurs communes, un seul fonds de lecture qui bénéficie à tous.

Office de tourisme ? Effectivement, même s'il existe déjà une convention entre les 2 offices, on peut s'interroger sur l'utilité de 2 services sur si peu de distance.

Ce sont des sujets dont on reparlera rapidement et souvent.

⇒ **La poste : évolution du service**

Comme vous avez pu le voir, La poste continue sa mutation interne et nous propose 2 possibilités. Ces évolutions touchent les bureaux de poste accusant les baisses de fréquentation les plus importantes.

Notre bureau de poste pourrait donc devenir :

1°) L'agence postale communale. C'est un point poste tenu par un salarié de la commune en contrepartie la commune reçoit une indemnité mais le service est moins complet qu'à ce jour et l'indemnité ne couvre pas la plage d'ouverture actuelle.

2°) Le facteur guichetier, il s'agit d'un modèle qui permet d'asseoir la présence postale sur le territoire.

Les horaires proposés sont les suivants :

L'amplitude horaire diminue en semaine mais par contre une ouverture a lieu le samedi matin ce qui est intéressant.

Cette formule paraît la plus adaptée, nous perdons un peu globalement sur le temps d'ouverture total (1h45m) mais l'ouverture du samedi est très intéressante. Nous pouvons essayer de demander à La Poste de maintenir au global un nombre d'heures d'ouverture équivalentes à l'actuel mais quoi qu'il en soit ce service paraît le mieux pour pérenniser la Poste. Cette formule permet une réelle présence sur le terrain et un lien plus direct avec la population.

Au terme de divers échanges, il est proposé de mettre au vote la proposition du facteur guichetier en essayant de négocier 1.5h d'ouverture supplémentaire le samedi.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Prêt salle des fêtes à titre gratuit :**

Mr Ralluy a demandé comme il l'a déjà fait dans le passé s'il pourrait bénéficier d'un prêt de la salle des fêtes à titre gracieux pour une manifestation nationale concernant la pêche à la mouche.

Remarques et questions particulières sur ce point :

Quelle date ? Week-end du 23/07

Quelle organisation ? Où pêchent-ils ? Il s'agit de l'organisation du Championnat de France de pêche à la mouche. Les pêcheurs se réunissent là 2 fois par jour pour faire un point.

Mme Maury indique que M. Ralluy s'est investi au CLAE et a proposé plusieurs séances autour de la faune des rivières ainsi qu'une initiation à la pêche.

Le prêt à titre gratuit est soumis au vote.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Résolution privatisation des concessions hydrauliques :**

M. le Maire expose : « Vous avez pris connaissance de la résolution concernant les concessions hydrauliques jointe en annexe de la convocation du conseil municipal. Il m'a paru intéressant d'ouvrir ce sujet et de nous positionner car les exemples vécus par le passé sont divers et variés. Si l'on parle que de l'aspect financier les autoroutes sont le mauvais exemple et la téléphonie le bon exemple. Les prix sur le gaz sont également plus intéressants pour l'instant et il n'y a pas de réel impact positif sur le coût de l'électricité pour l'instant.

Au-delà de l'aspect financier il y a d'autres points primordiaux, la sécurité des ouvrages et donc leur entretien et la vie d'une vallée. Aujourd'hui, sur ces 3 points EDF est un exemple et même en présence d'événements climatiques importants (tempêtes ou autre) ils ont une capacité d'intervention très intéressante.

Pour le gaz et l'électricité jusqu'à présent la maîtrise du réseau donc des installations est sous l'égide de GRDF et ERDF qui va changer de nom d'ailleurs.

En tant que chef d'entreprise, l'ouverture à la concurrence et la privatisation ne me dérangent pas. Ce sont des choses que j'utilise au quotidien pour maîtriser au mieux les dépenses mais sans oublier d'autres aspects comme la qualité, la réactivité en cas de problème. »

Le débat est ouvert :

Ce sont surtout les notions de compétence et de sécurité que requiert la gestion de ces ouvrages qui dominant le débat.

De plus, M. Pédoussat précise que les concessions hydrauliques non seulement utilisent une énergie renouvelable mais en plus, ces ouvrages sont amortis : pourquoi donc les confier à des privés ?

M. le Maire complète en indiquant qu'EDF représente une grosse manne financière en Ariège qui ne fait travailler que des entreprises locales : pour répondre à un marché les entreprises doivent pouvoir intervenir en moins de 2 heures sur le barrage.

La résolution est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
15	15				15

⇒ **Questions et informations diverses :**

↳ **Baisse des tarifs bleus** : comme prévu le contrat signé avec la régie de Savoie a été signé permettant à la Mairie de nouvelles économies.

↳ **Convention signée pour les chiens et les chats errants** avec la Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales: à peine signée, nous avons déjà testé !

↳ 12 Juillet : **Tour de France** passe à St Paul.

↳ **Trail des Crêtes** : il y a des ordures à la salle des fêtes, la reprise de travail au SMECTOM demain normalement devrait résoudre le problème si non les employés communaux devront débarrasser les lieux.

↳ **Un chien signalé avenue du Pont neuf**, saute sur les roues des véhicules et des cyclistes. Il est convenu que si le propriétaire ne contrôle pas son chien après notre alerte, nous ferons intervenir la gendarmerie.

↳ Stationnement école : la bande jaune le long du trottoir tarde à faire de l'effet. Il serait regrettable de devoir engager d'autres actions pour sécuriser la circulation des enfants et piétons en général.

↳ Le PNR a organisé à St Girons une matinée d'information sur les alternatives pour le Zéro Phyto : brûlage (il faut passer 8 fois/an au lieu de 2), outils mécaniques (coût, résultat médiocre, projection)

D'autres pistes : laisser des espaces herbeux ou semés en jachère fleurie, responsabilisation de chacun à l'arrachage de l'herbe devant sa porte.

Déjà nous avons diminué de 50% les surfaces traitées, il nous faut travailler sur les autres espaces. Le cimetière restera traité au produit phytosanitaire : seule dérogation possible.

↳ Ventrière : les travaux d'aménagement et de voirie sont terminés avec un coût inférieur au prévisionnel.

↳ Cimetière : fin de la première procédure de reprise, nous pouvons vendre les concessions concernées. Un panneau a été réalisé.

* * *

La séance est levée à 22heures13